



## Rapport du Conseil Communal Séance du 8 octobre 2024

Présents: M. Jean Luc Nosbusch, bourgmestre ;  
M. Bruno Domingues Grilo, Mme Lynn Mossong échevins;  
M. Camille Hoffmann, M. Emile Wies, Mme Andreza Sanguessuga Nene,  
M. Thomas Fellerich, Mme Anne Kohl-Kortum, Mme Monique Kuijpers, Mme  
Cindy Dichter, Mme Annemie Loor, conseillers ;  
M. Christophe Bastos, secrétaire communal ;

Absences excusées : néant

---

### Ordre du jour

---

#### En séance publique:

##### **Environnement**

1. Plans de gestion forestier annuel 2025 – présentation et décision

##### **Organes politiques**

2. Répartition du supplément du congé politique - décision

##### **Administration générale**

3. Plan de financement pluriannuel 2025 - 2027 (PPF) - présentation
4. Titres de recette 2024 - décision
5. a. – w.-Approbation de décomptes de travaux - décisions
6. Autorisation d'ester en justice – décision
7. Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2025 – décision
8. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2025 - décision
9. Décision de principe relative à l'approche régionale pour la mise en oeuvre du « Gemengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen »
10. Approbation de la convention 2024 Club Senior « An der Loupescht » - décision
11. Approbation de la convention Bummelbus 2025 – décision
12. Approbation de la convention « Hostellerie de Beaufort » - décision
13. Approbation de la convention « Office social commun de Beaufort 2024 » - décision
14. Approbation de la convention « Night Card » pour la prestation de service Night Rider – décision
15. Approbation d'un avenant à la convention « Nordstadjugend 2023 » pour l'année 2024 - décision
16. Règlement taxe portant fixation des tarifs de l'abonnement d'une « Night Card Beefort » - décision
17. Règlement communal relatif à la gestion des gobelets réutilisables – décision
18. Approbation d'un acte de cession gratuite avec Monsieur Jean Mathias Antony concernant une parcelle, place voirie, sise à Beaufort au lieu-dit « rue Belair » - décision
19. Approbation d'un acte de vente avec Monsieur Marc Schiltz concernant 3 parcelles, terres labourables, sises ban de Beaufort au lieu-dit « hinter der Kosselt » - décision

##### **Personnel communal**

20. Modification d'un poste de salarié à tâche manuelle du groupe de salaire E - décision

##### **Associations**

21. Demande d'un subside extraordinaire de Victory Riders Luxembourg pour l'organisation de l'événement « Hard Ball » - décision
22. Demande d'un subside extraordinaire du Groupe sportif et culturel de Fiolhoso et Beaufort pour le 25<sup>e</sup> anniversaire – décision

##### **Circulation**

23. Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation, d'une durée supérieure à 72 heures, dans la Route de Grundhof, le Chemin de la Vallée et la Rue « Bei der Kapell » à l'intérieur de localité de Beaufort - décision
24. Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation, d'une durée supérieure à 72 heures, dans la Grand-Rue, Route de Dillingen et Route de Grundhof à l'intérieur de localité de Beaufort – décision
25. Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation, d'une durée supérieure à 72 heures, dans la Route de Grundhof, Rue de l'Eglise et Härewiss à l'intérieur de localité de Beaufort – décision

#### **Collège des bourgmestre et échevins**

26. Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins
27. Informations du collège des bourgmestre et échevins aux membres du conseil communal

---

Tous les points sont approuvés à l'unanimité des voix sauf les points 12 et 21.

---

Début de la séance à 9:00 heures

### **En séance publique**

#### **1. Plans de gestion forestier annuel 2025 – présentation et décision**

Marc Hoffmann, Préposé de la nature et des forêts Beaufort, présente les plans au conseil communal, qui approuve le plan de gestion annuel pour la forêt communale de Beaufort (358 ha) et pour la propriété Hors Forêt pour l'exercice 2025. Les tableaux de synthèse des investissements et recettes prévus sont les suivants :

Plan de gestion de la Forêt communale (Forêt soumise) :

- Dépenses totales : 192 200 €
- Recettes totales : 117 348 €

Plan de gestion de la propriété Hors Forêt :

- Dépenses totales : 76 700 €
- Recettes totales : 27 150 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

#### **2. Répartition du supplément du congé politique - décision**

Le conseil communal approuve à l'unanimité la répartition du supplément de 15 heures de congé politique hebdomadaire comme suit :

- Monsieur Bruno Domingues Grilo, échevin : 4 heures supplémentaires par semaine
- Madame Lynn Mossong, échevine : 2 heures supplémentaires par semaine
- Madame Anne Kohl-Kortum, conseillère : 4 heures supplémentaires par semaine
- Madame Monique Kuijpers, conseillère : 2 heures supplémentaires par semaine
- Madame Cindy Dichter, conseillère : 2 heures supplémentaires par semaine
- Madame Annemie Loor, conseillère : 1 heure supplémentaire par semaine

Ces dispositions suivent le règlement relatif au congé politique des élus locaux et entrent en vigueur dès la délivrance des certificats justificatifs.

#### **3. Plan de financement pluriannuel 2025 - 2027 (PPF) - présentation**

Le conseil communal prend note de la communication des tableaux de synthèse général et par fonction du plan pluriannuel de financement (PPF) 2024, mis à jour, couvrant les années 2025 à 2027, conformément aux explications fournies par le collège des bourgmestre et échevins et à la transmission effectuée au Ministère de l'Intérieur avant le 17 août 2024.

Le secrétaire présente le PPF en détail, en soulignant qu'il n'a pas été mis à jour depuis plusieurs années et en tenant compte de l'importance de ce document pour les grands investissements en cours de réalisation. Cette présentation facilitera une meilleure planification budgétaire pour l'année 2025 et les années à venir.

#### 4. Titres de recette 2024 - décision

Le conseil communal approuve les titres de recettes de l'exercice 2024 pour un montant total de 1 724 735,54 €.

#### 5.a. – 5.w. Approbation de décomptes de travaux

Le conseil communal approuve les décomptes des travaux établis par le collège des bourgmestre et échevins pour les projets suivants :

- a. Confection d'un nouveau plan d'aménagement, pour un montant total de 516 992,47 €
- b. Confection d'un plan de développement communal, pour un montant total de 83 648,89 €
- c. « SIGI - Apport en capital - Projet "CITRIX" », pour un montant total de 1 426,28 €
- d. « SIGI - Apport en capital - Projet "CITRIX" », pour un montant total de 0 €, le projet n'ayant pas été mis en œuvre
- e. Mise en valeur des anciennes carrières, pour un montant total de 103 382,81 €
- f. « Installations techniques », pour un montant total de 92 614,95 €
- g. Construction d'un local technique au "Cloosbiërg" à Dillingen/station de traitement, pour un montant total de 158 268,40 €
- h. Réaménagement de l'ancienne Salle Judo, 12 Grand-Rue à Beaufort, pour un montant total de 44 045,26 €
- i. Réaménagement des places de jeux, pour un montant total de 424 183,83 €
- j. Installation d'une signalisation touristique sur le territoire de la commune de Beaufort, pour un montant total de 0 €, le projet n'ayant pas été mis en œuvre
- k. Acquisition d'un véhicule d'incendie, pour un montant total de 90 774,83 €
- l. « SIGI - Apport en capital - Projet "SIGI Drive" », pour un montant total de 1 274,06 €
- m. Acquisition de la propriété Dussier à Beaufort, pour un montant total de 1 115 520,00 €
- n. Construction d'un centre de secours à Larochette - Apport à une autre commune, pour un montant total de 103 222,29 €
- o. Construction d'un centre de secours à Echternach - Apport à une autre commune, pour un montant total de 0 €, le projet n'ayant pas été mis en œuvre
- p. Acquisition d'un véhicule d'assistance respiratoire, pour un montant total de 0 €, le projet n'ayant pas été mis en œuvre
- q. Construction d'un pont suspendu entre Beaufort et Berdorf, pour un montant total de 0 €, le projet n'ayant pas été mis en œuvre
- r. Apport à un Syndicat pour investissement à réaliser (SIAEE), pour un montant total de 0 €, le projet n'ayant pas été mis en œuvre
- s. Création d'une zone d'activité dans la route de Reisdorf à Beaufort, pour un montant total de 0 €, le projet n'ayant pas été mis en œuvre
- t. Apport au Syndicat d'Initiative de Beaufort pour la rénovation de la piscine et de la patinoire, pour un montant total de 0 €, le projet n'ayant pas été mis en œuvre
- u. Participation aux frais de construction d'une piscine intercommunale à Larochette, pour un montant total de 0 €, le projet n'ayant pas été mis en œuvre
- v. Acquisition de « Spullweenchen », pour un montant total de 28 895,11 €
- w. Transformation du bâtiment à 4, rue de l'Église à Beaufort en Crèche/Maison Relais, pour un montant total de 20 091,19 €

#### 6. Autorisation d'ester en justice

Le conseil communal approuve l'autorisation pour le collège échevinal d'ester en justice afin d'obtenir l'accord du président du Tribunal d'arrondissement, permettant l'accès à une propriété située sur le territoire communal. Cette action vise à garantir le respect des règles de salubrité et d'urbanisme, en raison de travaux non autorisés et d'un refus d'accès. Le collège échevinal est également autorisé à entreprendre toutes autres démarches judiciaires nécessaires pour la sauvegarde des intérêts de l'administration communale.

#### 7. Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2025

Le conseil communal, sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, décide de maintenir pour l'exercice 2025 les taux d'impôt foncier actuellement en vigueur, et fixe les taux multiplicateurs comme suit :

- Taux d'impôt A : 360 %

- Taux d'impôt B : 360 %

## **8. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2025**

Le conseil communal, sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, décide de maintenir pour l'exercice 2025 le taux d'impôt commercial actuellement en vigueur et fixe le taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition 2025 à 270 %.

## **9. Décision de principe relative à l'approche régionale pour la mise en oeuvre du « Gemengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen »**

Le conseil communal soutient une approche régionale pour la mise en oeuvre du « Gemengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen » en collaboration avec les communes du Natur- & Geopark Möllerdall. Cette approche, encouragée par la loi du 23 août 2023, vise à renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble interculturel.

L'objectif est de centraliser la coordination du pacte au sein du Natur- & Geopark, permettant ainsi de maximiser l'impact des actions grâce à une subvention cumulée de 360 000 € par an pour la coordination et 36 000 € pour la mise en oeuvre des initiatives interculturelles. Cette structure facilitera une politique interculturelle cohérente et durable à l'échelle régionale.

Le conseil marque donc son accord pour cette démarche régionale et soumettra une demande d'adhésion au pacte si cette approche est validée, informant le Ministère de la Famille, les communes partenaires et les responsables du Natur- & Geopark.

## **10. Approbation de la convention 2024 Club Senior « An der Loupescht »**

Le conseil communal approuve la convention conclue le 21 juin 2024 entre le Ministère de la Famille et les communes partenaires (Beaufort, Bech, Berdorf, Betzdorf, Consdorf, Junglinster et Waldbillig) et l'organisme "Doheem versuegt asbl".

Cette convention encadre le fonctionnement du Club Senior/Club Aktiv Plus « An der Loupescht », détaillant les obligations des parties, notamment la gestion financière, les engagements en matière de prestations, la coopération et la protection des données. La participation financière des communes couvre partiellement le déficit, avec les frais de personnel répartis à hauteur de 87 % par l'État et 13 % par les communes.

## **11. Approbation de la convention Bummelbus 2025**

Le conseil communal approuve l'avenant à la convention conclue avec le Forum pour l'emploi asbl en date du 26 août 2024, visant à réajuster les conditions financières pour le service de mobilité « Bummelbus » déjà en cours. Cet avenant entraîne une hausse de la contribution annuelle de la commune de Beaufort, désormais fixée à 34 231,95 € hors TVA. Ce partenariat renouvelé confirme la volonté de la commune de poursuivre ce service pour ses citoyens ainsi que pour ceux des communes partenaires à compter du 1er janvier 2025.

## **12. Approbation de la convention « Hostellerie de Beaufort »**

Le conseil communal, après avoir examiné les dispositions légales et les considérations liées à l'accueil des personnes en demande de protection internationale, approuve la convention conclue le 30 août 2024 entre la commune de Beaufort et le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

Cette convention permet à la Commune de Beaufort, en tant que propriétaire, de mettre à disposition une partie de l'Hostellerie de Beaufort pour l'Office national de l'accueil (ONA), assurant un hébergement adéquat aux demandeurs de protection internationale et autres ressortissants de pays tiers.

Cette collaboration, commencée en 2023 et renouvelée pour l'année 2024, vise à répondre au besoin d'une prise en charge digne et bien encadrée des personnes vulnérables dans un contexte de responsabilité partagée entre les autorités nationales et communales.

Le vote à main levée se traduit par :

Neuf (9) voix pour l'approbation

Deux (2) abstentions

Ainsi, le conseil communal décide de poursuivre cette collaboration avec l'ONA dans le cadre de cette convention qui entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2024.

### **13. Approbation de la convention « Office social commun de Beaufort 2024»**

Le conseil communal, conformément aux dispositions légales en vigueur sur l'aide sociale, approuve la convention conclue le 12 juillet 2024 avec le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, l'Office Social commun des communes de Bech, Beaufort, Berdorf, Consdorf, et Reisdorf, ainsi que leurs collègues échevinaux.

Cette convention prévoit la prise en charge des besoins sociaux des personnes et familles en difficulté, avec un financement partagé à parts égales entre l'Etat et les communes. Le budget pour la commune de Beaufort inclut un montant de 142 000 € pour sa contribution annuelle. La Croix-Rouge assure la gestion du travail social et administratif. La convention est en vigueur du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Après délibération, le conseil décide d'approuver cette convention pour l'année 2024.

### **14. Approbation de la convention « Night Card » pour la prestation de service Night Rider**

Le conseil communal approuve la convention signée le 16 août 2024 entre le collège des bourgmestre et échevins de Beaufort et S.L.A. s.a. de Bascharage pour la mise en place du service de transport de nuit « Night Card » destiné aux habitants de Beaufort. Ce service permet aux résidents de se déplacer de nuit avec un point de départ ou de destination dans la commune, en utilisant une carte spéciale disponible à la vente au bureau communal.

La convention et le service prennent effet le 1er janvier 2025.

### **15. Approbation d'un avenant à la convention « Nordstadjugend 2023 » pour l'année 2024**

Le conseil communal approuve l'avenant du 30 avril 2024 à la convention « Services pour Jeunes » 2023, signé avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et l'organisme « Nordstadjugend a.s.b.l. » pour la mise en œuvre de services d'accueil et d'animation pour les jeunes de 12 à 26 ans. Ce partenariat, réunissant plusieurs communes, inclut une contribution financière modifiée pour un montant total de 450 403 €, dont 33 303 € pris en charge par la commune de Beaufort.

### **16. Règlement taxe portant fixation des tarifs de l'abonnement d'une « Night Card Beaufort »**

Le conseil communal approuve le règlement taxe fixant les tarifs de l'abonnement à la « Night Card Beaufort », en lien avec le service "Night Rider". Ce règlement, applicable à compter du 1er janvier 2025, permet aux résidents de Beaufort d'accéder au service moyennant un abonnement annuel de 30 € pour les jeunes de 16 à 26 ans et de 60 € pour les adultes de 27 ans et plus. La carte donne droit à des trajets gratuits dans la commune, sous conditions. Les dépenses et recettes associées seront inscrites dans le budget 2025.

### **17. Règlement communal relatif à la gestion des gobelets réutilisables**

Le conseil communal valide le règlement communal visant la gestion des gobelets réutilisables mis à disposition des organisateurs de manifestations publiques sur le territoire de Beaufort. Ce système permet d'emprunter les gobelets en signant un récépissé, avec obligation de retour après l'événement. Tout gobelet non restitué sera facturé à 1 € l'unité. Les recettes et dépenses associées sont intégrées aux articles budgétaires prévus pour ce service.

### **18. Approbation d'un acte de cession gratuite avec Monsieur Jean Mathias Antony concernant une parcelle, place voirie, sise à Beaufort au lieu-dit « rue Belair »**

Le Conseil communal approuve l'acte de cession gratuite d'une parcelle de 02 ares 24 centiares, située « Rue Belair » à Beaufort, intégrée dans le réseau communal de voiries, cédée sans privilège ni recours du cédant.

### **19. Approbation d'un acte de vente avec Monsieur Marc Schiltz concernant 3 parcelles, terres labourables, sises ban de Beaufort au lieu-dit « hinter der Kosselt »**

Le conseil communal approuve l'acte de vente daté du 6 août 2024, permettant à l'administration de Beaufort d'acquérir des parcelles situées dans le ban de Beaufort, aux fins d'utilité publique. Cette acquisition, visant à renforcer l'arrondissement forestier et la gestion des parcelles forestières communales attenantes, inclut les terrains suivants inscrits au cadastre de Beaufort, Section C :

- Parcelle 1156/1817, « hinter der Kosselt », de 25 ares,
- Parcelle 1157, même lieu-dit, de 41 ares 50 centiares,
- Parcelle 1158/937, même lieu-dit, de 1 hectare et 6 ares.

Le prix de vente convenu est de 21 562,50 €, avec les parcelles faisant partie de la zone Natura 2000.

## **20. Modification d'un poste de salarié à tâche manuelle du groupe de salaire E**

Le conseil communal décide de modifier le poste d'artisan créé en 2018, initialement destiné aux profils d'électricien ou électromécanicien en énergie. En raison de l'évolution des besoins, le champ de compétences de ce poste est élargi pour inclure des missions d'entretien général des infrastructures communales, notamment la gestion du réseau d'eau potable.

Le poste demeure classé dans le Groupe de salaire E – artisan, selon le contrat collectif des ouvriers de l'État, et requiert un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou équivalent. L'ouverture des candidatures est autorisée sous les conditions d'admission fixées par le collège des bourgmestre et échevins.

## **21. Demande d'un subside extraordinaire de Victory Riders Luxembourg pour l'organisation de l'événement « Hard Ball »**

Le conseil communal, avec sept voix pour et quatre voix contre, décide d'accorder un subside exceptionnel de 500,00 € à « Victory Riders Luxembourg » pour l'organisation de l'événement « Hard Ball » 2024. Cette décision suit une discussion sur la recevabilité de la demande, notamment en raison de l'absence de règlement spécifique pour l'attribution des subsides aux associations, et reconnaît l'envergure particulière de l'événement, justifiant un soutien financier.

Le conseil communal demande également au collège des bourgmestre et échevins de préparer un règlement incluant des critères clairs pour l'attribution des subsides, afin de garantir un soutien équitable pour les associations à l'avenir.

## **22. Demande d'un subside extraordinaire du Groupe sportif et culturel de Fiolhoso et Beaufort pour le 25e anniversaire**

Le conseil communal décide d'accorder un subside exceptionnel de 1 000,00 € au « Groupe sportif et culturel de Fiolhoso et Beaufort » pour célébrer son 25e anniversaire en 2025.

Il est rappelé qu'en l'absence d'un règlement définissant les critères d'attribution des subsides aux associations, le conseil communal a demandé au collège des bourgmestre et échevins de proposer un cadre équitable pour ces aides, comprenant des critères clairs et bien définis pour une attribution annuelle transparente.

## **23. Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation, d'une durée supérieure à 72 heures, dans la Route de Grundhof, le Chemin de la Vallée et la Rue « Bei der Kapell » à l'intérieur de localité de Beaufort**

Le conseil communal confirme le règlement temporaire d'urgence concernant les travaux d'aménagement aux abords de la maison n°19 Route de Grundhof, l'entrée du chemin de la Vallée, et la rue « Bei der Kapell » à Beaufort. Le passage alterné sera contrôlé par des feux tricolores et signalé par des panneaux. Ce règlement est en vigueur du 9 septembre 2024 jusqu'à la fin du chantier, et toute disposition antérieure contraire est abrogée. Les infractions seront sanctionnées selon l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955.

## **24. Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation, d'une durée supérieure à 72 heures, dans la Grand-Rue, Route de Dillingen et Route de Grundhof à l'intérieur de localité de Beaufort**

Le conseil communal confirme le règlement temporaire d'urgence concernant les travaux d'aménagement des trottoirs et passages piétons à Beaufort, débutant le 26 août 2024. Les passages seront alternés aux abords de la maison n°1 route de Dillingen, entre les maisons n°25 et 27 Grand-Rue, et à proximité de la maison 34 route de Grundhof, régulés par feux tricolores et signalisation adéquate. Ce règlement est en vigueur jusqu'à la fin des travaux, et toute disposition antérieure contraire est abrogée. Les infractions seront sanctionnées conformément à la loi modifiée du 14 février 1955.

## **25. Confirmation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation, d'une durée supérieure à 72 heures, dans la Route de Grundhof, Rue de l'Eglise et Härewiss à l'intérieur de localité de Beaufort**

Le conseil communal confirme le règlement temporaire d'urgence pour les travaux de l'entreprise GOCA Constructions S.à r.l., débutant le 12 juillet 2024, portant sur l'aménagement de trottoirs, îlots de circulation et passages piétons. Les mesures incluent :

- Interdiction de stationnement entre les maisons n°32 et n°34 Route de Grundhof, signalée par panneaux.
- Régulation temporaire par feux tricolores pour permettre le passage à sens unique aux abords de la maison n°32, ainsi qu'aux entrées de la rue de l'Eglise et de la Härewiss.

Ce règlement s'applique jusqu'à la fin des travaux. Toute disposition antérieure contraire est abrogée. Les infractions seront sanctionnées selon la loi du 14 février 1955 sur la circulation publique.

## 26. Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins

### Questions écrites et orales au collège des bourgmestre et échevins

Les questions seront traitées conformément à l'article 4 - Questions émanant des conseillers du règlement intérieur du conseil communal du 26 juin 2024.

**Conseiller Fellerich :** 1) Commission de la culture: winni gët e neien Opruff gemeet? Fir d'Commission de la culture gouf et eng Démissioun, déi dozou gefouert huet, datt dës net méi komplett ass. Kulturell Theme sinn awer wichteg, an et wier interessant ze wëssen, wéini de Schäfferot een neien Opruff mëscht. Kënnt ee vläicht och fir aner Kommissiounen e weidere Appell maachen, fir Lücken, wou et néideg ass, opzefëllen?

® **Schäfferot :** Mir plange fir Januar en neien Opruff fir d'Kommissiounen opzefëllen. Aktuell leien eis Prioritéite beim Budget.

**Conseiller Fellerich :** 2) Commission du Troisième Age: gët do demnächst mol eppes organiséiert? Op der Kiermes se gläich 4 "äler" Leit op mech duerkomm, fir ze froen, firwat fir sie näist géng gemeet gin. Besonnesch bei Themen, déi d'Leit vum 3ten Alter betreffen, héieren ech vun eenzelne Leit: 'Mir hu fréier méi ënnerholl, mir ware méi aktiv, awer zanter engem Joer schéngt näischt méi ze geschéien.'

® **Schäfferot :** Déi aktuell Kommissioun setzt sech aus neie Memberen zesummen. Mir schaffen intensiv un der Organisatioun vun der Journée 55+, de 24. November a si scho bal fäerdeg mat de Preparativen. Et goufe schonn e puer Reuniounen ofgehalen, ënner anerem mat 'A Loupescht', an dann och de Projet "Petanquepist" net ze vergiessen, asw. Als Conseiller kritt Dir och reegelméisseg Berichter vun de Kommissiounen, de leschte vum August enthält och weider Detailer. Fréier huet d'Integratiounskommissioun Aktivitéiten organiséiert, wéi Ausflich op Bréissel oder Stroossen. Elo sinn deenen neie Kommissiounen dës Aufgaben iwwerlooss ginn. De Schäffe Grilo wäert dëse Punkt der Kommissioun vum 3ième âge weiderginn."

**Conseiller Fellerich :** 3) Zebrasträif op der Héischt vum Delhaize: do sote mer scho puer Leit, dat do eventuell en Zebrasträif net su schlecht wir. Muss ee natierlech kucken, dat et der net herno zevill beinee sen. Op der anerer Stroossesäit parkt anscheinend ëmmer d'Personal aus em Altersheim, su dat Leit, déi wirklich do wunnen, keng Parkplaz mi kréien. Wees och do allerdéngs net, ob een dorunner kann eppes änneren.

® **Schäfferot :** Grondsätzlech ass viles méiglech, mee mir hunn ee strukturelle Parkingsproblem.

**Conseiller Fellerich:** Mir kéinten iwwerleeën, op Schëlde, déi d'Parkdauer uginn, hëllefëräich wieren, well an deene betraffene Beräicher vill Autoen ze laang stinn.

® **Schäfferot :** Mir hunn d'Absicht op e puer Plazen am Duerf zousätzleche Parkraum anzeféieren.

**Conseiller Fellerich:** Wéi steet et mat de Glascontaineren? Mir hunn der nach ëmmer dräi, obwuel jidderee mëttlerweil eng Glas-Poubelle huet. Oft leie Schierbele ronderëm, well net jiddereen et fäerdeg bréngt den Dreck an d'Poubelle ze geheien.

® **Schäfferot :** Déi sollten eigentlech fort kommen. Mir behalen déi awer do, well e puer Etablissementer, wéi Caféen oder Diskoen, eng méi grouss Entsuegung fir d'Gals brauchen, a fir déi eng kleng Poubelle einfach net duer geet. Mir suergen dofir, datt d'Leit eng entspreechend Méiglechkeet hunn.

**Conseiller Fellerich:** An erlaabt mer eng perséinlech Fro: firwat gi suvill Gemengerotsmemberen direkt nodeems de Patt an de "Photoshooting" eriwier ass, einfach vun der Kiermes fort an eessen do net ze Mëtteg? Wiirkt esou wéi eng leideg Pfliahaufgab, déi ee séier hannert sech bréngt.?

**Conseiller Fellerich:** D'Biergerversammlungen haten sech esouwuel déi eng wéi di aner Lëscht op den Agenda geschriwwen fir d'Bierger iwwer alles z'informéieren wat esou kënnt. Esouwäit ech weess war där nach keng. D'Fro ass op dat eng Kéier kënnt.

® **Schäfferot:** Jo dat gëtt gemaach. Dat kënne mir als Gemengerot maachen. Mir lueden d'Leit an de Kummelsbau, an informéieren. Mir sti gären Äntwert a Riet. Mir kucken dat nom Budget ze maachen.

---

**Conseiller Hoffmann:** De Scoutschalet solle mer elo Zäitno entsuerger.

**@Schäfferot:** Et louch bis elo un der Assurance a mir kucken dat elo sou séier wéi méiglech entsuert gëtt.

## **27. Informations du collège des bourgmestre et échevins aux membres du conseil communal**

- **13. Oktober:** Commemorationsdag.
- **Occupatiounsplang Sportshal:** Mir hunn ee Plang fir d'Benotzung vun der Sportshal ausgeschafft.
- **Subsidreglement:** Mir sinn am Gaangen, ee Reglement fir Subside virzebereeden, dat mer lech gären d'nächst Joer presentéieren.
- **Projet "Bis am Bus"** ass een anere flotte Projet dee mer um Plange sinn, zesumme mat der Kommissioun vum Vivre Ensemble a mat der asbl Mir wëllen lech ons Heemecht weisen
- **Aweiung Waasserbaseng:** D'Aweiung vum neie Waasserbaseng ass fir d'Fréijoer geplangt.
- **15. November:** Mir organiséieren den Dag vum Bam mat de Schouklasse.
- **Verbesserungen um Internetsite:** De Site gouf aktualiséiert an enthält elo déi néideg Reglementer, de Kalenner, Online Reider an aner wichteg Informatiounen.
- **Poubelle-Flyer:** E Flyer mat Informatiounen zur Taxerhéijung gouf erstallt. D'Zil ass, d'Leit ze motivéieren, fir duerch besser Trennung ze spueren.
- **Guide du citoyen:** Den Informatiounsguide fir Bierger ass bal fäerdeg.
- **Kiermes:** D'Kiermes war e grouse Succès, e grouse Merci un all Bedeelegten.
- **15. Oktober:** Presentatioun vum Kompensatiounsprojet fir de Gemengerot.
- **Kleeschefeier:** D'Organisatioun fir de Besuch vum Kleesche leeft.
- **Budgetplanung:** Véier Aarbechtssitzunge si fir de Budget festgeluecht, inklusiv dem Datum fir d'Budgetssëtzung.
- **Nächste Gemengerot:** D'Sëtzung ass fir den 12. November geplangt.

---

Fin de la séance à 11:25 heures